

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE EN REMPLACEMENT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT MRC-904

Avis public est par la présente donné par le soussigné, directeur général adjoint de la Municipalité régionale de comté de Drummond, que le conseil de la MRC de Drummond a adopté, le 8 décembre 2021, le projet de règlement MRC-904 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (MRC-773-1) relatif à l'agrandissement d'un abattoir à Saint-Germain-de-Grantham, à la tenue d'évènements équestres à Lefebvre et à la réalisation d'un développement résidentiel à Saint-Germain-de-Grantham.

Le projet de règlement a pour objet :

- De permettre dans l'affectation agricole viable, sous réserve d'une autorisation de la CPTAQ, les activités de spectacles équestres et de compétitions sur le lot 5 981 381 dans la municipalité de Lefebvre, incluant les activités de service de bar et de restauration à titre d'usages accessoires ;
- D'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 195 rue Messier à Saint-Germain-de-Grantham ;
- De modifier les limites des affectations urbaines et de conservation afin de permettre la réalisation d'un projet de développement résidentiel et de conserver un milieu humide à Saint-Germain-de-Grantham.

En vertu de l'Arrêté numéro 2020-074 du Ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, l'assemblée de consultation publique sera remplacée par une consultation écrite de 15 jours qui se tiendra du 20 janvier au 4 février 2022 inclusivement.

Une copie du projet de règlement MRC-904, accompagnée des documents s'y rapportant, est disponible pour consultation dans la section *Aménagement du territoire, schéma d'aménagement* du site Internet de la MRC (www.mrcdrummond.qc.ca).

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce projet de règlement **jusqu'au 4 février 2022**, de la manière suivante :

- Par la poste, à la MRC de Drummond, 436, rue Lindsay, Drummondville (Québec) J2B 1G6
- Par courriel à : Jean-Sébastien Brouillard, aménagiste : jsbrouillard@mrcdrummond.qc.ca

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement.

Donné à Drummondville, ce 20 janvier 2022.



M^e Michel Royer, avocat
Directeur général adjoint